

SIDACTION

Association r gie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

228, rue du Faubourg Saint Martin

75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 d cembre 2023

SIDACTION

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

228, rue du Faubourg Saint Martin

75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association SIDACTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SIDACTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la première présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 mai 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Bilan de Sidaction

au 31 décembre 2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	606 089	557 023	49 066	62 309
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	606 089	557 023	49 066	62 309
Immobilisations corporelles	1 633 753	527 994	1 105 759	1 120 459
Constructions	1 090 997		1 090 997	1 090 997
Installations techniques, matériel et outillage industriels	542 756	527 994	14 762	29 462
Immobilisations en cours	133 437		133 437	
Immobilisations corporelles en cours	133 437		133 437	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 091 700		1 091 700	1 238 325
Immobilisations financières	372 472		372 472	365 843
Participations et Créances rattachées	311 100		311 100	308 035
Autres	61 372		61 372	57 808
TOTAL I	3 837 451	1 085 017	2 752 433	2 786 936
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	25 734		25 734	28 509
Créances	1 214 405		1 214 405	1 787 630
Créances clients, usagers et comptes rattachés	350 140		350 140	303 797
Créances reçues par legs ou donations	482 522		482 522	819 440
Autres	381 742		381 742	664 393
Valeurs mobilières de placement	7 000 000		7 000 000	975 057
Disponibilités	9 048 811		9 048 811	15 493 852
Charges constatées d'avance	372 813		372 813	198 460
TOTAL II	17 661 762		17 661 762	18 483 508
TOTAL ACTIF	21 499 213	1 085 017	20 414 196	21 270 444

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	46 175	46 175
Fonds propres statutaires	46 175	46 175
Réserves	13 779 691	11 165 262
Autres	13 779 691	11 165 262
Report à nouveau	1 047 060	2 614 429
Excédent ou déficit de l'exercice	1 047 060	2 614 429
TOTAL I	14 872 926	13 825 866
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 518 581	2 035 431
TOTAL II	1 518 581	2 035 431
DETTES		
Dettes fournisseurs	1 101 841	633 506
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 101 841	633 506
Dettes des legs ou donations	55 642	22 334
Dettes des legs ou donations	55 642	22 334
Dettes fiscales et sociales	1 016 296	910 839
Dettes fiscales et sociales	1 016 296	910 839
Autres dettes	3 423	4 633
Autres dettes	3 423	4 633
Produits constatés d'avance	1 845 488	3 837 835
Produits constatés d'avance	1 845 488	3 837 835
TOTAL III	4 022 689	5 409 147
TOTAL PASSIF	20 414 196	21 270 444

Compte de résultat de Sidaction

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	16 260	16 280
Ventes de biens et services	26 404	24 214
Ventes de biens	26 404	24 214
Produits de tiers financeurs	17 630 867	18 755 204
Concours publics et subventions d'exploitation	2 717 610	2 966 385
Ressources liées à la générosité du public	14 518 393	14 571 220
Dons manuels	11 105 066	11 128 560
Mécénats	1 375 347	543 153
Legs, donations et assurances-vie	2 037 981	2 899 507
Contributions financières	394 864	1 217 600
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	115 612	92 685
Total I	17 789 142	18 888 383
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation de stock	2 775	10 641
Autres achats et charges externes	6 194 880	5 875 332
Aides financières	6 456 647	6 305 041
Impôts, taxes et versements assimilés	307 639	298 849
Salaires et traitements	2 448 382	2 292 896
Charges sociales	1 059 241	999 195
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 105	46 716
Dotations aux provisions	0	0
Report en fonds dédiés	0	0
Autres charges	410 796	425 656
Total II	16 914 467	16 254 327
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	874 675	2 634 056
PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 780	0
Autres intérêts et produits assimilés	175 817	2 967
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	24 943	0
Différences positives de change	530	22
Total III	215 070	2 988
CHARGES FINANCIERES		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	17 506
Différences négatives de change	726	116
Total IV	726	17 622
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	214 345	(14 634)
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 089 020	2 619 423
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 050	1 971
Total V	3 050	1 971
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4 000	3 552
Total VI	4 000	3 552
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(950)	(1 581)
Impôts sur les bénéfices (VII)	41 010	3 412
Total des produits (I + III + V)	18 007 262	18 893 342
Total des charges (II + IV + VI + VII)	16 960 202	16 278 912
EXCEDENT OU DEFICIT	1 047 060	2 614 429
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	30 856	0
Prestations en nature	1 149 245	1 233 720
Bénévolat	213 743	242 827
TOTAL	1 393 845	1 476 548
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de biens	30 856	0
Prestations en nature	1 149 245	1 233 720
Personnel bénévole	213 743	242 827
TOTAL	1 393 845	1 476 548

Annexes aux comptes de Sidaction

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

D'après les statuts, l'association « a pour but la lutte contre le Sida par la collecte et la répartition de fonds destinés au financement de la recherche et des activités de prévention, d'entraide, d'amélioration de la qualité de la vie, et de soutien aux personnes atteintes par l'infection à VIH et/ou à leurs proches ».

Sidaction est un bailleur de fonds qui finance des projets de recherche et de soutien aux malades en France et à l'étranger mais aussi un partenaire d'implémentation de projets financés par des bailleurs publics et privés.

Pour cela Sidaction se base sur sa collecte de fonds, ses financeurs publics et privés, son réseau de partenaires en France et à l'international, ses comités d'experts et instructeurs bénévoles ainsi que sur une équipe salariée de 44 personnes.

Les faits significatifs de l'exercice

L'année 2023 n'a pas été impactée par un événement extérieur majeur comme les années précédentes (crise sanitaire à la Covid-19 ou conflit en Ukraine). Cependant, l'inflation subie en France depuis fin 2022 a eu quelques impacts sur l'augmentation des coûts, notamment sur les frais de collecte.

Le Dîner de la Mode a eu lieu le 6 juillet 2023 et la campagne du « Sidaction Médias » s'est déroulée du 24 au 26 mars 2023.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et arrêtés selon la réglementation française en vigueur et notamment en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général,
- règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par :
 - ✓ le règlement ANC N° 2020-08 du 4 décembre 2020,
 - ✓ le règlement ANC N° 2022-04 du 30 juin 2022.

Le règlement ANC N° 2022-04 a notamment modifié des dispositions spécifiques relatives à la tenue d'un Etat séparé des Avantages et des Ressources en provenance de l'étranger (EAR). Sidaction, association recevant plus de 153 000 € de dons, est dorénavant concerné par l'établissement de cet état financier et par l'intégration d'une version synthétique dans les annexes de ses comptes. Ce tableau liste l'ensemble des avantages et ressources reçus au cours de l'exercice en provenance d'Etats étrangers, de personnes morales étrangères ou de personnes physiques non-résidentes en France.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques dans le respect de la continuité de l'exploitation, de la permanence des méthodes (à l'exception de la première application du règlement ANC N° 2022-04 relatif à l'état séparé des avantages et ressources reçus de l'étranger présenté en notes page 15) et de la séparation des exercices.

Informations relatives au Bilan

ACTIF

Immobilisations incorporelles

La durée réelle d'utilisation des immobilisations incorporelles est prise en compte comme base de calcul. Les durées d'amortissement sont donc les suivantes : 3 ans pour les immobilisations incorporelles.

Droits, brevets, licences :

Valeurs brutes

Total au 31/12/22	Acquisitions 2023	Diminutions 2023	Total au 31/12/23
606 089 €	- €	- €	606 089 €

Amortissements (linéaires sur la durée de vie du bien)

Total au 31/12/22	Dotations 2023	Reprises 2023	Total au 31/12/23
543 780 €	13 243 €	- €	557 023 €

Immobilisations corporelles

La durée réelle d'utilisation des immobilisations corporelles est prise en compte comme base de calcul. Les durées d'amortissement sont donc les suivantes :

- 5 ans pour les travaux et les imprimantes,
- 3 ans pour le mobilier de bureau,
- 3 ans pour les ordinateurs fixes,
- 2 ans pour les ordinateurs portables.

Constructions :

Valeurs brutes

Total au 31/12/22	Acquisitions 2023	Diminutions 2023	Total au 31/12/23
1 090 997 €	- €	- €	1 090 997 €

Cette immobilisation n'est pas amortissable car il s'agit d'une œuvre d'art. L'Artère, œuvre pérenne de Fabrice Hyber située dans le Parc de la Villette, a été inaugurée le 1er décembre 2006. Cette œuvre, correspondant à un lieu de connaissance et de mémoire du Sida dont les droits ont été cédés à Sidaction, a été en partie financée par la Direction aux Arts Plastiques et par la Mairie de Paris. Le montant brut de l'immobilisation correspond à la part des coûts de construction (réalisation entre 2004 et 2006) supportée par les fonds propres de Sidaction.

Installations, aménagements :

Valeurs brutes

Total au 31/12/22	Acquisitions 2023	Diminutions 2023	Total au 31/12/23
296 911 €	- €	- €	296 911 €

Amortissements (linéaires sur la durée de vie du bien)

Total au 31/12/22	Dotations 2023	Reprises 2023	Total au 31/12/23
295 468 €	1 178 €	- €	296 646 €

Matériel de bureau et informatique :

Valeurs brutes

Total au 31/12/22	Acquisitions 2023	Diminutions 2023	Total au 31/12/23
191 333 €	4 142 €	3 803 €	191 673 €

Amortissements (linéaires sur la durée de vie du bien)

Total au 31/12/22	Dotations 2023	Reprises 2023	Total au 31/12/23
165 530 €	18 813 €	3 803 €	180 540 €

Mobilier :

Valeurs brutes

Total au 31/12/22	Acquisitions 2023	Diminutions 2023	Total au 31/12/23
52 152 €	2 020 €	- €	54 172 €

Amortissements (linéaires sur la durée de vie du bien)

Total au 31/12/22	Dotations 2023	Reprises 2023	Total au 31/12/23
49 936 €	872 €	- €	50 807 €

Immobilisations en coursValeurs brutes

Total au 31/12/22	Acquisitions 2023	Diminutions 2023	Total au 31/12/23
- €	133 437 €	- €	133 437 €

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédésValeurs brutes

Total au 31/12/22	Acquisitions 2023	Diminutions 2023	Total au 31/12/23
1 238 325 €	493 300 €	639 925 €	1 091 700 €

Immobilisations financières

Ce montant correspond à :

- des dépôts de garantie versés par l'association pour ses locaux administratifs. Il s'agit donc de créances à plus d'un an ;
- des parts sociales du Crédit Coopératif.

Stocks

Les stocks s'élèvent à 25 734 €, à la fois pour la boutique et pour les opérations régionales.

Créances reçues par legs ou donations

Les créances reçues par legs ou donations sont de 482 522 €.

Autres créances

Le montant de 381 742 € correspond à :

- des fournisseurs débiteurs pour 2 051 €,
- des créances diverses pour 53 940 €,
- des produits à recevoir pour 286 719 €,
- des partenariats pour 39 023 €.

Toutes les créances sont d'échéance à moins d'un an.

Valeurs mobilières de placement

Le stock de valeurs mobilières de placement constaté au 31 décembre 2023 s'établit à 7 000 000 €. Celui-ci est constitué de deux comptes à terme à 1 000 000 € chacun, de deux comptes à terme à 500 000 € chacun, d'un titre de créances bancaire à 2 000 000 € et de deux titres de créances bancaires à 1 000 000 € chacun.

Disponibilités

Les disponibilités d'un montant total de 9 048 811 € sont constituées :

- des valeurs à l'encaissement de dons reçus au mois de janvier 2024 mais datés de l'année 2023 pour un montant de 200 522 €,
- des comptes bancaires et postaux courants ainsi que des livrets qui affichent une valeur globale de 8 818 181 €,
- des intérêts courus à recevoir pour 29 409 €,
- de la caisse pour un montant de 699 €.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 372 813 €. Il s'agit :

- des contrats d'abonnement et de maintenance courant sur plusieurs exercices, des assurances et des loyers du premier trimestre, pour un montant de 105 863 €,
- des charges de programmes pour 149 595 €,
- des charges de communication pour 117 356 €.

Produits à recevoir

Les divers produits à recevoir s'élèvent à 286 719 €. Ils sont constitués de :

- L'Initiative (projet Adolescents Phase 2) : 80 694 €,
- L'Initiative (projet Santé Sexuelle) : 121 079 €,
- ViiV Healthcare (UJC 2022) : 35 000 €,
- Fondation de France (Plateforme ELSA) : 45 147 €,
- Coordination Sud FRIO (Plateforme ELSA) : 4 800 €.

PASSIFFonds propres

Les fonds propres statutaires de 46 175 € sont maintenus. La réserve votée par l'Assemblée Générale en 1998 (1 524 490 €) a été augmentée d'une partie du résultat 2007 pour 500 000 € puis augmentée de 1 427 882 € par l'Assemblée Générale de 2015. De plus, en 2015, le solde des comptes de fonds dédiés correspondant aux affectations successives de résultats au cours des exercices précédents, a été transféré au compte de réserves. Depuis 2015, l'Assemblée Générale en N affecte le résultat N-1 aux réserves. L'Assemblée Générale de 2023 a affecté le résultat 2022 aux autres réserves ce qui porte celles-ci à 13 779 691 €.

Le résultat 2023 positif de 1 047 060 € se trouve sur la ligne « Excédent ou déficit de l'exercice » au passif du bilan.

Le détail des fonds propres est présenté dans le tableau suivant :

Variations des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	46 175							46 175
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	11 165 262	2 614 429	1 688 727					13 779 691
Report à nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	2 614 429	-2 614 429	-1 688 727	1 047 060	977 244			1 047 060
Dotations consommables	0							0
Subventions d'investissement	0							0
Provisions réglementées	0							0
TOTAL	13 825 866	0	0	1 047 060	977 244	0	0	14 872 926

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs ou donations :

Total au 31/12/22	Reports 2023	Utilisations 2023	Total au 31/12/23
2 035 431 €	812 718 €	1 329 568 €	1 518 581 €

Il s'agit de la partie des legs acceptés mais non encore encaissée. Fin 2023, ces fonds reportés liés aux legs ou donations s'élèvent à 1 518 581 €.

Dettes

Les dettes fournisseurs (1 101 841 €) correspondent à des frais du dernier trimestre 2023 dont le règlement interviendra en 2024 (909 278 €) et à des factures non parvenues (192 563 €).

Les dettes des legs ou donations s'élèvent à 55 642 € dont 41 292 € de dettes acceptées lors de délibérations 2023 et 14 350 € de solde du passif de dossiers clôturés.

Les dettes fiscales et sociales (1 016 296 €) correspondent :

- aux charges salariales du quatrième trimestre 2023, réglées en 2024 (159 136 €),
- aux charges fiscales 2023, réglées en 2024 (55 299 €),
- aux provisions pour congés payés (801 372 €),
- aux autres salaires (489 €).

Toutes les dettes sont d'échéance à moins d'un an.

Les autres dettes (3 423 €) correspondent à des versements réalisés fin 2023 dans le cadre des financements aux partenaires mais décaissées en janvier 2024.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 845 488 €.

Il s'agit pour grande partie de produits de subventions, de dons de mécénat ou de contributions financières reçus dans l'année mais non consommés en fin d'exercice 2023 car pour des projets réalisés en 2024 ou qui s'étaleront sur plusieurs années :

- une subvention de l'Agence Française de Développement (AFD) pour 1 305 219 € (programme TREMPLINS 1),
- une subvention de l'AFD pour 52 704 € (Plateforme ELSA),
- une subvention de la Mairie de Paris pour 28 140 € (Paris Sida Sud 2023),
- une subvention de la Mairie de Paris pour 115 000 € (Paris Sida Sud 2024),
- un don de la société Yves Saint Laurent pour 112 426 €,

- une contribution financière du Fonds de Dotation Line Renaud Loulou Gasté pour 20 000 €.

Pour le reste, il s'agit des produits encaissés en fin d'année 2023 pour le Dîner de la Mode 2024 (212 000 €).

Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 1 035 775 €. Elles sont constituées de :

- Fournisseur-factures non parvenues : 192 562 €,
- Dettes provisionnées pour congés : 527 218 €,
- Provisions sur salaires : 489 €,
- Charges sociales sur congés à payer : 274 154 €,
- Etat-autres charges à payer : 41 352 €.

Engagements hors bilan

Missions sociales

Dans la procédure d'attribution de financements, les engagements du Conseil d'Administration ne deviennent exécutoires qu'à compter de la signature d'une convention de financement avec le tiers destinataire des fonds. Toutefois, il est apparu utile de faire figurer ici l'ensemble des décisions du Conseil d'Administration portant sur les financements. En 2023, les engagements sont donc les suivants :

FINANCEMENTS 2023	Fonds Prévention et Aide aux malades	Fonds Recherche
Solde des financements à verser au 31/12/22	140 821	3 662 049
Nouveaux engagements et modifications 2023	3 212 273	3 361 909
Versements effectués durant l'exercice 2023	3 207 620	3 237 252
Reliquats déduits de versements 2023	7 776	0
Solde des soutiens financiers au 31/12/23	137 698	3 786 706

Les soutiens financiers en faveur des programmes dans les pays en développement sont affectés pour moitié au fonds recherche et soins et pour moitié au fonds prévention et aide aux malades.

Informations relatives au Compte de résultat

Produits d'exploitation

Les cotisations reçues à hauteur de 16 260 € correspondent aux cotisations des membres du Conseil d'Administration de Sidaction et des membres de la Plateforme ELSA hébergée par Sidaction. Elles sont reconnues suite à un appel à cotisations.

Les opérations de ventes de biens et services, qui s'élèvent à 26 404 € se composent :

- o de la boutique sur notre site pour 7 125 €,
- o d'abonnements au journal Ensemble pour - 142 €,
- o de matériel pour opérations régionales pour 19 421 €.

Les concours publics et subventions d'exploitation s'élèvent à 2 717 610 € et se composent :

- o d'une subvention de l'AFD (1 753 598 €) dans le cadre du programme TREMPLINS 1,
- o d'une subvention de l'AFD (170 923 €) dans le cadre de la Plateforme ELSA,
- o d'une subvention de la Direction Générale de la Santé (90 000 €) dans le cadre de missions en Outre-mer,
- o d'une subvention du Ministère de la Justice (31 000 €) dans le cadre de missions en milieu pénitentiaire français,
- o de subventions de la Mairie de Paris (171 860 €) dans le cadre de projets internationaux,
- o d'une subvention de L'Initiative via Expertise France (204 338 €) dans le cadre du programme Adolescents,
- o d'une subvention de L'Initiative via Expertise France (280 041 €) dans le cadre du programme Santé Sexuelle,
- o des subventions de la DRFIP (15 850 €) pour la prise en charge d'une partie des coûts des contrats en alternance.

Les produits de subventions reçus dans l'année mais non consommés en fin d'année sont comptabilisés en Produits constatés d'avance.

Les produits de subventions non reçus dans l'année mais consommés dans l'année sont comptabilisés en Produits à recevoir.

Les ressources liées à la générosité du public s'élèvent à 14 518 393 € et concernent :

- les dons manuels de particuliers pour 11 105 066 €,
- les mécénats d'entreprises pour 1 375 347 €,
- les legs, donations et assurances vie encaissés durant l'exercice pour 2 037 981 €.

Produits	Montants
Montant perçu au titre de l'assurance-vie	390 298
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	788 366
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	982 392
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être vendus	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 329 568
Total Produits	3 490 624
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	639 925
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	812 718
Total Charges	1 452 643
Solde de la rubrique	2 037 981

Les contributions financières (394 864 €) correspondent à des recettes issues de personnes morales privées à caractère non lucratif.

Les autres produits (115 612 €) sont constitués de :

- droits d'auteurs pour 53 721 €,
- restitutions sur financements pour 45 669 €,
- produits divers pour 16 221 €.

Produits financiers

Les produits financiers (215 070 €) correspondent aux intérêts générés par les placements à court terme de la trésorerie de l'association (175 817 €), au rachat d'un contrat de capitalisation début 2023 (38 723 €) et à des gains de change sur virements à l'International (530 €).

Frais liés aux administrateurs

En 2023, Sidaction a pris en charge les frais engendrés par la participation des administrateurs et des administratrices au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale pour un montant de 21 704 €.

Valorisation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 1 393 845 € et se décomposent comme suit :

- 1 149 245 € de prestations en nature,
- 213 743 € de bénévolat,
- 30 856 € de dons en nature.

Le bénévolat :

Pour l'instruction des demandes de financement émanant des associations, des laboratoires de recherche ou des jeunes chercheurs, et du secteur des soins, Sidaction fait appel à des responsables d'associations, des scientifiques et des médecins qui apportent bénévolement leur expérience de la lutte contre le sida dans le processus d'attribution des fonds collectés auprès du public. Ils interviennent en amont des réunions de comité pour expertiser les dossiers de demande de financement et se réunissent en sessions plénières pour examiner les projets présentés ou en comité restreint pour l'évaluation des projets soutenus, les demandes de report ou de modification d'affectation de financements, les demandes d'aide d'urgence ou les demandes de financement exceptionnel.

Au 31 décembre 2023 :

- ✓ le Comité Associatif Sida chargé d'instruire les projets déposés par les associations françaises comptait 21 membres,
- ✓ Le Comité Scientifique et Médical chargé d'instruire les projets de recherche et les demandes de jeunes chercheurs comptait 36 membres,
- ✓ Le Comité International chargé d'instruire les projets déposés par les associations internationales comptait 21 membres.

Chaque dossier est expertisé par 2 à 3 instructeurs, le temps d'expertise étant de 1 à 3 heures, selon le type de projet présenté. Compte tenu du nombre de dossiers étudiés, que ce soit pour une demande de financement ou une évaluation, le temps que les experts ont consacré à l'examen des financements accordés par Sidaction est estimé en 2023 à :

- 1 054 heures de travail pour les experts du Comité Associatif Sida,
- 673 heures de travail pour les experts du Comité Scientifique et Médical,
- 690 heures de travail pour les experts du Comité International,

Différents experts sont aussi sollicités dans le cadre des missions menées par Sidaction, pour participer à des groupes de travail et de réflexion, comme le Groupe Experts Prison par exemple. En 2023, ils ont effectué 165 heures de travail bénévole.

Par ailleurs, Sidaction a fait appel au bénévolat dans le cadre de l'organisation des opérations de collecte et de communication et en soutien occasionnel pour les différents pôles de Sidaction. La générosité des bénévoles, dans le cadre de l'opération Sidaction Médias 2023 pour assurer la réception des appels des téléspectateurs souhaitant faire une promesse de don, a apporté 3 514 heures de réponse téléphonique à l'association.

Toujours dans le cadre de la collecte de fonds, nous avons également organisé le Dîner de la mode en juillet 2023, événement pour lequel nous avons fait appel à des bénévoles pour un nombre total de 165 heures.

Enfin, le Conseil d'Administration se réunit environ cinq fois par an et sollicite la présence de ses membres. En 2023, les administrateurs ont fait don de 180 heures.

La valorisation du bénévolat se définit au Smic horaire pour la prise d'appels sur les plateaux téléphoniques lors du Sidaction Médias et à trois fois le Smic horaire pour la participation aux Comités, au Conseil d'Administration, à l'organisation d'événements de collecte et à différentes expertises programmes.

Les prestations et dons en nature :

Le Sidaction Médias ne pourrait exister sans la générosité de nos partenaires, qu'il s'agisse des 35 médias qui pendant trois jours ouvrent leurs antennes à Sidaction, des entreprises qui mettent à notre disposition leurs plateaux téléphoniques pour la réception des promesses de dons, ou des réseaux d'affichages, titres de presse et sites internet qui diffusent notre campagne d'appel aux dons.

Les prestations en nature se valorisent au montant hors taxe de la prestation et les dons en nature au prix de revient lorsque nous avons l'information, ou au coût d'une prestation ou d'un bien équivalent.

Pour l'année 2023, nous pouvons valoriser les prestations et dons en nature liés au Sidaction Médias pour un montant total de 997 363 € en majorité pour la production et la diffusion de la campagne d'appel à dons sur les différents supports (télévision, radio, magazine et affiche).

Nous avons aussi bénéficié de prestations et dons en nature pour l'organisation d'autres événements et opérations de collecte pour un montant de 182 738 €.

Information sur la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006

Les 3 plus hauts cadres dirigeants de l'association Sidaction sont la Présidente, la Vice-présidente et le Trésorier. Ces 3 plus hauts cadres dirigeants ne perçoivent aucune rémunération de Sidaction.

Information sur les 5 plus hautes rémunérations

Le montant annuel brut des cinq rémunérations les plus importantes s'élève à 367 294 €. Elles correspondent toutes à un emploi salarié en contrat à durée indéterminée.

Information sur les indemnités de fin de carrière des salariés

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées au bilan de l'association.

Le montant total des engagements s'élève à 386 K€ au 31/12/2023. L'engagement total était de 314 K€ au 31/12/2022.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul des indemnités sont les suivantes :

- Taux de revalorisation annuelle des salaires de 1 %,
- Taux d'actualisation de 3,17 %,
- Taux de turnover appliqué par tranche d'âge,
- Age de départ à la retraite de 64 ans (pour les personnes nées à partir du 01/01/1968), 62 ans (pour les personnes nées avant le 01/09/1961), augmentation progressive de 62 ans à 64 ans à raison de 3 mois par année de naissance entre le 01/09/1961 et le 31/12/1967).

Modification de la composition du personnel

Catégorie	Contrat	Effectif au 31/12/22	Entrées (1)	Départs (1)	Effectif au 31/12/23
Non-cadres	CDI	1	2	2	1
	CDD	0	0	0	0
Cadres	CDI	40	10	7	43
	CDD	2	3	5	0
TOTAL		43	15	14	44

(1) y compris les passages d'une catégorie non-cadre à cadre ou les transformations de contrats de CDD en CDI

(2) correspondant à 42,21 Equivalent Temps Plein

Information sur les honoraires des Commissaires aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 est de 27 960 € au titre du contrôle légal et de 44 520 € en ce qui concerne des travaux d'audit spécifiques sur les projets financés par l'Association ou par des bailleurs.

Evènements postérieurs

La 21^{ème} édition du Dîner de la Mode a eu lieu le 25 janvier 2024 renouant avec la période de tenue de l'événement avant la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Sidaction Médias 2024 a eu lieu les 22, 23 et 24 mars avec un niveau de collecte équivalent à l'édition 2023.

L'association est vigilante à l'égard des effets économiques résultant de l'inflation et du conflit en Ukraine.

Informations relatives aux legs et donations

En 2024, l'association a accepté, pour le moment, 2 legs pour une valeur globale de 29 000 €.

Compte de résultat par origine et destination de Sidaction

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	14 518 393	14 518 393	14 571 220	14 571 220
1.1 - Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 - Dons, legs et mécénat	14 518 393	14 518 393	14 571 220	14 571 220
- Dons manuels	11 105 066	11 105 066	11 128 560	11 128 560
- Legs, donations et assurances-vie	2 037 981	2 037 981	2 899 507	2 899 507
- Mécénat	1 375 347	1 375 347	543 153	543 153
1.3 - Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2 - Produits non liés à la générosité du public	746 316		1 355 737	
2.1 - Cotisations avec contrepartie	16 260		16 280	
2.2 - Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 - Contributions financières sans contrepartie	394 864		1 217 600	
2.4 - Autres produits non liés à la générosité du public	335 192		121 857	
3 - Subventions et autres concours publics	2 717 610		2 966 385	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	24 943	0	0	0
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	18 007 262	14 518 393	18 893 342	14 571 220
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	11 931 867	9 171 348	11 576 447	8 768 865
1.1 - Réalisées en France	8 114 962	7 737 523	7 690 714	7 451 587
1.1.1 - Actions réalisées par l'organisme	3 500 845	3 238 827	3 154 934	2 950 185
1.1.2 - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	4 614 117	4 498 696	4 535 780	4 501 402
1.2 - Réalisées à l'étranger	3 816 904	1 433 824	3 885 733	1 317 278
1.2.1 - Actions réalisées par l'organisme	1 976 874	433 635	2 116 472	353 713
1.2.2 - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	1 840 030	1 000 190	1 769 261	963 565
2 - Frais de recherche de fonds	3 749 313	3 460 639	3 433 109	2 951 871
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	3 662 016	3 460 639	3 044 615	2 918 244
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources	87 297	0	388 495	33 627
3 - Frais de fonctionnement	1 238 013	909 163	1 248 438	1 161 757
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	17 506	0
5 - Impôt sur les bénéfices	41 010		3 412	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	16 960 202	13 541 150	16 278 912	12 882 493
EXCEDENT OU DEFICIT	1 047 060	977 244	2 614 429	1 688 727

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	425 700	425 700	294 725	294 725
- Bénévolat	69 691	69 691	79 380	79 380
- Prestations en nature	345 932	345 932	215 345	215 345
- Dons en nature	10 077	10 077	0	0
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	952 465		1 180 763	
3 - Concours publics en nature	15 679		1 060	
- Prestations en nature	0		1 060	
- Dons en nature	15 679		0	
TOTAL DES PRODUITS	1 393 845	425 700	1 476 548	294 725
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	165 524	10 077	147 552	0
- Réalisées en France	129 539	10 077	107 136	0
- Réalisées à l'étranger	35 984	0	40 416	0
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 218 937	415 624	1 320 203	294 725
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	9 385	0	8 793	0
TOTAL DES CHARGES	1 393 845	425 700	1 476 548	294 725

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de Sidaction

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - Missions sociales	9 171 348	8 768 865
1.1 - Réalisées en France	7 737 523	7 451 587
1.1.1 - Actions réalisées directement	3 238 827	2 950 185
1.1.2 - Versements à d'autres organismes	4 498 696	4 501 402
1.2 - Réalisées à l'étranger	1 433 824	1 317 278
1.2.1 - Actions réalisées directement	433 635	353 713
1.2.2 - Versements à d'autres organismes	1 000 190	963 565
2 - Frais de recherche de fonds	3 460 639	2 951 871
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	3 460 639	2 918 244
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources	0	33 627
3 - Frais de fonctionnement	909 163	1 161 757
TOTAL DES EMPLOIS	13 541 150	12 882 493
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	0	0
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	977 244	1 688 727
TOTAL	14 518 393	14 571 220

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2023	Exercice 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Ressources liées à la générosité du public	14 518 393	14 571 220
1.1 - Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2 - Dons, legs et mécénats	14 518 393	14 571 220
- Dons manuels	11 105 066	11 128 560
- Legs, donations et assurances-vie	2 037 981	2 899 507
- Mécénats	1 375 347	543 153
1.3 - Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
TOTAL DES RESSOURCES	14 518 393	14 571 220
2 - Reprises sur provisions et dépréciations	0	0
3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	0
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	14 518 393	14 571 220

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 688 727	0
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	977 244	1 688 727
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	2 665 971	1 688 727

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	10 077	0
- Réalisées en France	10 077	0
- Réalisées à l'étranger	0	0
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	415 624	294 725
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	0	0
TOTAL	425 700	294 725

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	425 700	294 725
- Bénévolat	69 691	79 380
- Prestations en nature	345 932	215 345
- Dons en nature	10 077	0
TOTAL	425 700	294 725

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2023	Exercice 2022
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	0	0

Notes sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

Règles et méthodes d'établissement du CROD et du CER

Le CROD et le CER sont établis sur base du compte de résultat.

A - Note sur les charges/emplois

La présentation du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) fait apparaître les charges totales de l'année et la part financée par les ressources collectées auprès du public. Le total de ces charges est de 16 960 202 €, celles-ci sont classées par destination.

1 – Information sur les missions sociales

Conformément aux statuts de Sidaction, les missions sociales se définissent comme suit :

« Sidaction mène des actions de lutte contre le sida par la collecte et la répartition de fonds destinés au financement de la recherche et des activités de prévention, d'entraide, d'amélioration de la qualité de la vie et de soutien aux personnes atteintes par l'infection à VIH et/ou à leurs proches. L'association soutient la réalisation de nouvelles actions et le développement et l'extension des actions entreprises à cette fin. »

Avec le cadre normalisateur du CROD et du CER, les missions sociales sont réparties entre :

- les actions réalisées en France,
- les actions réalisées à l'étranger.

Ainsi qu'en deux secteurs d'activités distincts :

- les actions réalisées directement par Sidaction,
- les versements à d'autres organismes menant des actions de lutte contre le sida.

1.1 – Information sur les actions réalisées en France

1.1.1 – Actions réalisées directement

Les programmes en France réalisés par Sidaction s'élèvent à 3 500 845 € et se décomposent comme suit :

- 1 018 433 € pour la coordination de l'Appel à Projets Associatif France, le suivi, la valorisation et le contrôle des projets financés en France métropolitaine et d'outre-mer mais également pour le plaidoyer, l'analyse des données et l'appui des partenaires associatifs français sur les thématiques « Milieu pénitentiaire » et « Minorités sexuelles »,
- 675 191 € pour la coordination de l'Appel à Projets Scientifique et Médical, le suivi, la valorisation et le contrôle des projets financés pour la Recherche mais également pour le plaidoyer sur ce domaine et l'appui des partenaires français en « Recherche opérationnelle »,
- 1 807 220 € pour l'information, la sensibilisation et les opérations d'échange et de visibilité tels que le magazine en ligne TransversalMag, le journal Ensemble, les événements comme le Sidaction Médias, la Marche des Fiertés, le Gaming For Sidaction, la Convention Sidaction ou lors de la journée mondiale de lutte contre le sida ainsi qu'une partie des outils de communication et des opérations à destination du grand public.

Les actions menées en propre par Sidaction regroupent les coûts directs et indirects affectés aux missions sociales qui disparaîtraient, conformément à la réglementation, si la mission sociale n'était pas réalisée.

Ces coûts se répartissent en 3 grandes familles :

- les coûts directs des missions :
Ce sont les achats, les prestations de services, les frais de déplacements, les frais d'audit et les salaires et charges sociales des chargés de missions.
- le suivi des financements, conseil et formation :
Ce sont les coûts d'instruction et de suivi des projets financés (réunion des comités, suivi des structures financées), les salaires et charges et les frais généraux directs des programmes, hors frais liés aux missions conduites en propre par l'association.
- Les frais indirects des actions réalisées :
Cette rubrique comprend un pourcentage des frais de loyers et charges des bureaux. La clé de répartition de ces frais correspond aux m² de bureaux utilisés par programme, mission et projet.
Elle comprend également un pourcentage des salaires et charges des postes s'occupant des moyens généraux.

1.1.2 – Versements à d'autres organismes agissant en France

Cette rubrique comprend les financements accordés par Sidaction à des structures menant des actions de lutte contre le sida en France, que ce soit pour les programmes d'information, de prévention et d'aide aux malades comme pour la recherche scientifique et médicale.

Les financements des programmes en France se répartissent comme suit :

Soutien aux associations et leurs bénéficiaires	2 282 858 €
- Appel à Projets France	2 271 432 €
- Urgences	11 426 €
Recherche scientifique et médicale	2 331 260 €
- Appel à Projets Jeunes Chercheurs	1 022 154 €
- Appel à Projets Aides aux Equipes	1 184 784 €
- Projets de Recherche Opérationnelle	124 322 €

Le total des financements accordés par Sidaction à d'autres organismes menant des actions de lutte contre le sida en France est de 4 614 117 €.

1.2 – Information sur les actions réalisées à l'étranger

1.2.1 – Actions réalisées directement

Les programmes réalisés par Sidaction à l'International (Afrique et en Europe de l'Est) s'élèvent à 1 976 874 € et comprennent :

- la coordination de l'Appel à Projets International,
- le suivi, la valorisation et le contrôle des projets financés en Afrique et en Europe de l'Est,
- le plaidoyer et l'analyse des données,
- l'appui des partenaires associatifs internationaux sur les thématiques « Milieu pénitentiaire », « Continuum des soins », « Enfants, jeunes / adolescents » et « Minorités sexuelles »,
- l'appui des partenaires internationaux en « Recherche opérationnelle »,
- la Plateforme ELSA, réseau hébergé par Sidaction et composé de 4 membres (Solthis, Solidarité Sida, le Planning Familial et Sidaction).

1.2.2 – Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger

Cette rubrique comprend les financements accordés par Sidaction à des structures menant des actions de lutte contre le sida de prévention et d'aide aux malades et de recherche dans les pays en développement ou en transition.

Les financements des programmes à l'international se répartissent comme suit :

- Appel à Projets International	1 810 421 €
- Urgences	29 609 €

Le total des financements accordés par Sidaction à d'autres organismes menant des actions de lutte contre le sida à l'international est de 1 840 030 €.

2 – Information sur les frais de recherche de fonds

Les coûts affectés aux frais de recherche de fonds s'élèvent à 3 749 313 € et sont répartis en :

- Frais d'appel à la générosité du public,
- Frais de recherche d'autres ressources.

2.1 – Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique comprend tous les coûts directs liés aux appels à dons (conception, réalisation et diffusion de mailing, newsletters, organisation des événements Sidaction Médias, Dîner de la Mode, Gaming For Sidaction...), au traitement des dons (émission de reçus fiscaux, base de données, frais financiers...), ainsi que les frais liés à la communication institutionnelle à destination principalement des donateurs (site internet, rapport d'activité) ou des notaires et du grand public dans le cadre de la politique de développement des legs.

Le Sidaction Médias a engendré des coûts à hauteur de 1 020 390 €, comprenant les frais des opérations de marketing direct menées en parallèle de l'opération et y prenant appui pour susciter les dons (527 045 €).

Les coûts directs d'appel à la générosité du public représentent un total de 3 662 016 €. Ils se décomposent, en plus des 1 020 390 € des coûts d'organisation du Sidaction Médias, en :

- coûts d'appel à la générosité du public par courrier ou en face à face (1 210 914 €),
- coûts d'appel à la générosité du public par internet (208 426 €),
- coûts de gestion des dons et de relation avec les donateurs et donatrices (378 407 €),
- coûts d'organisation d'événements autres que le Sidaction Médias (522 229 €),
- coûts de traitement des legs et de communication auprès des notaires et du grand public (100 733 €).

Par ailleurs, cette rubrique comprend aussi les frais de fonctionnement directs du service collecte et communication, achats de biens et de services, frais de participation à des conférences, salaires et charges ainsi que les frais de communication tels que les relations presse et la communication institutionnelle (172 312 €).

Enfin, conformément à la clé de répartition par superficie des bureaux, les frais indirects s'élèvent à 48 607 € et se composent de la répartition des frais de loyers et charges des bureaux.

2.2 – Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique comprend les frais liés à la recherche de nouveaux partenariats, aux opérations régionales et à la boutique.

Les coûts directs des autres activités liées à la collecte de fonds représentent un total de 87 297 € dont 83 170 € consacrés aux opérations régionales, 1 326 € pour la boutique et 2 801 € pour les droits d'auteurs.

3 – Information sur les frais de fonctionnement

Sont affectés aux frais de fonctionnement toutes les charges relatives à la gouvernance de l'association (organisation des conseils d'administration, voyages et déplacements des administrateurs, assurances des membres des différentes instances), au service administratif et financier (frais de comptabilité et d'audit annuel des comptes, frais du service juridique, gestion des ressources humaines, salaires et charges sociales et frais financiers non directement liés aux missions sociales ou aux opérations de collecte...) et à la direction générale (missions, déplacements et salaires).

Ils comprennent également une part des loyers et charges, conformément à la clé de répartition par superficie des bureaux et un pourcentage des salaires et charges des postes s'occupant des moyens généraux.

Le montant total des frais de fonctionnement de l'association, pour son administration, est de 1 238 013 €.

5 – Information sur l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'année 2023 calculé et provisionné par Sidaction correspond à 41 010 €. Cette charge 2023 n'est pas issue de ressources collectées auprès du public.

B - Note sur les affectations par destination des charges issues des produits collectés auprès du public

La présentation du CROD appelle à un traitement différencié des charges en fonction de l'origine des produits qui ont permis leur financement.

L'affectation est réalisée de façon spécifique en fonction du type de produits et de ce qu'ils financent. Les produits non liés à la générosité du public et les subventions sont directement retirés de l'affectation des charges issues des produits collectés auprès du public. Il est donc procédé par exclusion pour obtenir l'affectation par destination des charges issues des produits collectés auprès du public.

Les ressources finançant les programmes font l'objet d'une convention de financement et nécessite un suivi précis en termes d'emploi et spécifique en comptabilité analytique.

La présentation du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) fait apparaître uniquement la part des emplois financée par les ressources collectées auprès du public. Le total de ces emplois est de 13 541 150 €, ceux-ci sont classés également par destination.

1 – Missions sociales financées par la générosité du public

Pour l'année 2023, les missions sociales financées par la générosité du public représentent 9 171 348 €.

1.1 – Information sur les actions réalisées en France

1.1.1 – Actions réalisées directement

Les actions en France financées par la générosité du public s'élèvent à 3 238 827 € soit :

- 888 916 € pour les actions d'aide aux malades et de prévention,
- 675 191 € pour les actions de recherche scientifique et médicale,
- 1 674 720 € pour les événements d'échanges, de visibilité et de sensibilisation.

1.1.2 – Versements à d'autres organismes agissant en France

Les versements en France financés par les ressources collectées auprès du public s'élèvent à 4 498 696 € soit :

- 2 265 875 € pour des structures menant des actions d'aide aux malades et de prévention,
- 2 232 821 € pour des structures menant des actions de recherche scientifique et médicale,

1.2 – Information sur les actions réalisées à l'étranger

1.2.1 – Actions réalisées directement

Les actions à l'étranger financées par la générosité du public s'élèvent à 433 635 €.

1.2.2 – Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger

Les versements à l'étranger financés par les ressources collectées auprès du public s'élèvent à 1 000 190 €.

2 – Frais de recherche de fonds financés par la générosité du public

Pour l'année 2023, les frais de recherche de fonds financés par la générosité du public représentent 3 460 639 €.

3 – Frais de fonctionnement financés par la générosité du public

Une fois les frais de missions sociales et de recherche de fonds totalement financés, nous avons affecté une partie du fonctionnement sur les fonds restants issus de la générosité du public. Ils s'élèvent à 909 163 €.

C - Note sur les produits/ressources

Le CROD détaille les produits par origine et fait une distinction entre les produits liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas. Le total des ressources est de 18 007 262 €.

Le CER fait apparaître uniquement la part des ressources liées à la générosité du public. Le total de ces ressources est de 14 518 393 €.

1 – Information sur les produits liés à la générosité du public

Durant l'exercice 2023, les opérations faisant appel à la générosité du public ont permis de collecter 14 518 393 € auprès de particuliers, d'entreprises, d'associations ou de collectivités locales.

Conformément à l'article 19 des statuts de Sidaction qui précise : « Les ressources nettes collectées par l'association après déduction des frais de gestion et de collecte des fonds sont réparties par le conseil d'administration à raison de :

- 50 % pour financer des travaux de recherche et d'amélioration de la qualité de la vie des personnes atteintes par l'infection à VIH en France et à l'étranger,
- 50 % pour financer des activités d'information, de prévention, d'entraide et de soutien aux personnes atteintes par l'infection à VIH et/ou à leurs proches, en France et à l'étranger. ».

Toutes les ressources de Sidaction sont affectées par le Conseil d'Administration conformément aux statuts.

1.2 – Information sur les dons, legs et mécénat

Dons manuels :

Les dons collectés auprès de particuliers s'élèvent à 11 105 066 € et se décomposent comme suit :

- 4 981 692 € proviennent de prélèvements automatiques grâce, entre autres, à des opérations de streetmarketing

ou de télémarketing, contre 4 833 537 € au cours de l'année 2022 (soit une hausse de 3 %),

- 3 691 430 € sont issus des opérations de marketing direct courrier ou du dispositif téléphonique 110 et sms, contre 3 865 199 € sur 2022 (soit une baisse de 4,5 %),
- 2 383 931 € proviennent de la collecte en webmarketing sur toute l'année 2023 contre 2 428 425 € en 2022 (soit une baisse de 2 %),
- 34 179 € sont issus de partenariats bancaires qui permettent aux clients de la Société Générale et de BNP Paribas de faire des dons à Sidaction,
- 13 834 € ont été collectés lors d'opérations régionales autour du Sidaction Médias ou autour du 1^{er} décembre.

Ces opérations ont utilisé le fichier des donateurs issu des campagnes de collecte de fonds menées par Sidaction de 1994 à 2023. Ce fichier a été enregistré sous le numéro 456932 auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, en date du 6 août 1996. Il répond aux exigences de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Sidaction se conforme également au Règlement Général sur la Protection des Données, règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Legs, donations et assurances vie :

Au cours de l'année 2023, les legs, donations et assurances vie s'établissent à 2 037 981 €.

Produits	Montants
Montant perçu au titre de l'assurance-vie	390 298
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	788 366
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	982 392
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être vendus	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 329 568
Total Produits	3 490 624
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	639 925
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	812 718
Total Charges	1 452 643
Solde de la rubrique	2 037 981

Mécénats :

Les mécénats ont rapporté 1 375 347 € sur l'exercice 2023 avec :

- les maisons du milieu de la mode ayant participé au Dîner de la Mode pour 741 500 €,
- les sociétés ayant participé au Gaming For Sidaction et aux Chefs Solidaires pour un total de 147 936 €,
- les chaînes de télévision ayant cédé des recettes publicitaires ou ayant attribué des gains de jeux télévisés pour un total de 292 000 €,
- la Société Yves Saint Laurent ayant financé une partie des projets portés par les partenaires associatifs français de Sidaction pour 170 000 €,
- l'ensemble des entreprises ayant contribué à divers partenariats pour 23 911 €.

L'évolution importante des mécénats entre 2022 et 2023 est due à une révision des affectations comptables de la base de données donateur-trice-s en 2023. En effet, la plupart des mécénats (dons d'entreprises privées) étaient imputés en contributions financières les années précédentes.

2 – Information sur les produits non liés à la générosité du public

Les cotisations avec contrepartie représentent 16 260 € dont 15 500 € de cotisations pour la Plateforme ELSA (hébergée par Sidaction) et 760 € de cotisations des membres du Conseil d'Administration.

Les contributions financières sans contrepartie s'élèvent à 394 864 € et se décomposent comme suit :

- 96 678 € proviennent des partenariats dans le cadre de l'organisation du Sidaction Médias,
- 171 811 € d'opérations régionales au sein de différents établissements comme des lycées, des mairies ou des maisons d'arrêt,
- 126 375 € de contributions financières aux programmes provenant du Fonds de Dotation Line Renaud Loulou Gasté et de la Grande Loge de France pour un projet de Recherche (29 000 €) ainsi que de la Fondation de France et de Coordination Sud pour les actions de la Plateforme ELSA (97 375 €),

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 335 192 € et se décomposent en :

- 26 404 € de ventes de biens dont 7 125 € provenant de la boutique et 19 279 € à destination des opérations régionales,
- 61 890 € de produits de gestion dont 45 669 € de restitutions de la part de nos partenaires et 16 221 € de produits de gestion courante,
- 190 127 € de produits financiers dont 175 817 € provenant de placements à court terme de la trésorerie de l'association, 13 780 € provenant du rachat d'un contrat de capitalisation début 2023 et 530 € provenant de gains de change sur des virements à l'International,
- 53 721 € de droits d'auteurs et de reproduction collectés grâce à l'action de Madame Line Renaud. Le fonds « Line Renaud » est constitué notamment des ressources des albums, avec la vente et les droits d'auteurs,
- 3 050 € de produits exceptionnels.

3 – Information sur les subventions et autres concours publics

Dans le cadre des missions menées en propre par Sidaction, nous faisons des demandes de subventions auprès des organismes publics. En 2023, nous avons comptabilisé les subventions suivantes pour un montant total de 2 717 610 € dont :

- 1 753 598 € de l'AFD pour le programme TREMPLINS 1,
- 170 923 € de l'AFD pour le programme Concert'Action 2 de la Plateforme ELSA,
- 90 000 € de la Direction Générale de la Santé (DGS) pour les programmes Antilles Guyane et Milieu carcéral,
- 31 000 € du Ministère de la Justice pour le programme Milieu carcéral,
- 171 860 € de La Mairie de Paris pour les programmes Paris Sida Sud, Petit Paris Bucarest, AED Burkina Faso et Concert'Action 2,
- 204 338 € d'Expertise France (L'Initiative) pour le programme Adolescents Phase 2,
- 280 041 € d'Expertise France (L'Initiative) pour le programme Santé Sexuelle et Reproductive,
- 15 850 € de la DRFIP pour la prise en charge d'une partie des coûts des contrats en alternance.

4 – Information sur les reprises sur provisions et dépréciations

La reprise de provision pour dépréciation d'éléments financiers de 24 943 € correspond à la régularisation de dépréciations du contrat de capitalisation enregistrées en 2018, 2020 et 2022. Cette provision a pu être reprise grâce à une option de garantie en capital souscrite pour le contrat de capitalisation.

D - Contributions volontaires en nature

Cette rubrique permet d'identifier les contributions volontaires dont bénéficient Sidaction au cours de l'année. Celles-ci sont valorisées et enregistrées en comptabilité.

La gouvernance de Sidaction repose sur le Conseil d'Administration composé d'acteurs de la lutte contre le sida en France et à l'étranger, dans les domaines de la prévention, l'aide aux malades, la recherche et les soins médicaux.

Pour l'instruction des demandes de financement, et à travers la mise en place de groupes d'experts dans différents domaines, Sidaction fait appel à des responsables d'associations, des scientifiques et des médecins qui apportent bénévolement leur expérience de la lutte contre le sida.

Ces différents bénévoles sont sollicités directement par Sidaction selon leurs compétences et/ou fonctions, leur action n'est donc pas considérée comme liée à la générosité du public. Seul le temps passé par les bénévoles pour répondre au dispositif téléphonique lors du Sidaction Médias est considéré comme issu de la générosité du public car un appel à la mobilisation est réalisé.

Une partie des prestations dont bénéficie Sidaction ne sont pas facturées et font l'objet d'une contribution volontaire en nature.

Lorsque cette prestation est issue d'une consultation élargie et que le prestataire n'est pas identifié spécifiquement à l'avance, nous considérons que la prestation en nature est liée à la générosité du public. En revanche, lorsque le prestataire est également partenaire de l'événement pour lequel il offre ses prestations, nous considérons que la prestation en nature n'est pas liée à la générosité du public. C'est le cas des partenaires médias pour le Sidaction Médias par exemple, ils sont associés directement à l'événement.

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 1 393 845 €. Elles sont affectées en fonction de leur destination :

- 165 524 € aux missions sociales dont :
 - 129 539 € réalisées en France (54 967 € pour la participation bénévole des membres du Comité France, 35 111 € pour la participation bénévole des membres du Comité Scientifique, 8 605 € pour la participation bénévole d'experts à différents programmes, 20 779 € pour la mise à disposition de locaux par la Ville de Paris et par la Sorbonne ainsi que 10 077 € pour le don de matériel de prévention),
 - 35 984 € réalisées à l'étranger pour la participation bénévole des membres du Comité International.
- 1 218 937 € à la recherche de fonds dont :
 - 63 267 € pour le Dîner de la Mode (8 605 € de participation de bénévoles à l'organisation et 54 662 € de prestations en nature),
 - 1 058 449 € pour le Sidaction Médias (997 363 € de prestations en nature et 61 086 € de bénévolat),
 - 97 220 € pour des prestations en nature sur d'autres opérations de collecte.
- 9 385 € au fonctionnement pour la participation bénévole des membres du Conseil d'Administration.

Les heures de bénévolat non valorisables ne sont pas enregistrées en comptabilité.

Les contributions volontaires en nature de 1 393 845 € sont également réparties selon leur origine :

- 425 700 € liés à la générosité du public dont :
 - 69 691 € de bénévolat (8 605 € pour le Dîner de la Mode et 61 086 € pour le Sidaction Médias),
 - 345 932 € de prestations en nature (194 050 € pour le Sidaction Médias, 54 662 € pour le Dîner de la Mode et 97 220 € pour d'autres opérations de collecte),
 - 10 077 € de dons en nature.
- 952 465 € non liés à la générosité du public dont :
 - 144 052 € de bénévolat (9 385 € pour le Conseil d'Administration, 54 967 € pour le Comité France, 35 984 € pour le Comité International, 35 111 € pour le Comité Scientifique et 8 605 € pour les expertises sur différents programmes),
 - 803 313 € de prestations en nature pour le Sidaction Médias correspondant à la diffusion de la campagne par l'ensemble des chaînes participantes,
 - 5 100 € de dons en nature correspondant à la mise à disposition de locaux de la Sorbonne.
- 15 679 € de concours publics en nature correspondant à la mise à disposition de locaux de la Ville de Paris (dons en nature).

Notes sur les engagements non versés par Sidaction

Les engagements votés au bénéfice des actions associatives d'information, de prévention et d'aide aux malades, et des programmes de recherche et d'amélioration de la qualité de vie et des soins restant à verser s'élèvent à 3 924 404 €.

Pour les actions associatives d'information, de prévention et d'aide aux malades en France, en marge de ses propres programmes, Sidaction a engagé, en 2023, pour 2 285 758 € de financements associatifs. Les décaissements ont été de 2 273 582 € en 2023 et le solde des engagements en cours de versement au 31 décembre 2023, en tenant compte de reliquats déduits des versements, s'établit à 4 400 €.

Pour les programmes de recherche scientifique et médicale, en marge de ses propres programmes, Sidaction a engagé, en 2023, pour 2 435 394 € de financements jeunes chercheurs, aides aux équipes de recherche et recherche opérationnelle. Les décaissements se sont élevés à 2 303 214 € en 2023 et le solde des engagements en cours de versement au 31 décembre 2023 s'établit à 3 653 408 €.

Pour les programmes de lutte contre le sida dans les pays en développement et en transition, en marge de ses propres programmes, Sidaction a engagé, en 2023, pour 1 853 030 € de financements.

Les décaissements se sont élevés à 1 868 076 € en 2023 et le solde des engagements en cours de versement au 31 décembre 2023 s'établit à 266 596 €. Comme pour les projets France, la plupart des projets financés par Sidaction pour la réalisation des activités de ses partenaires associatifs internationaux en 2024 ont été engagés au Conseil d'Administration du 09/01/24. Seuls les projets financés ou co-financés par un bailleur externe ont été engagés au Conseil d'Administration du 12/12/23.

Les soutiens financiers en faveur des programmes dans les pays en développement sont affectés pour moitié au fonds recherche et pour moitié au fonds prévention et aide aux malades.

FINANCEMENTS 2023	Solde restant à verser au 01/01/2023	Nouveaux engagements et modifications 2023	Versements effectués en 2023	Reliquats déduits de versements	Solde restant à verser au 31/12/2023
- Appel à projets Aide aux malades / Prévention	0	2 259 332	2 247 156	7 776	4 400
- Appel à projets Départements Français d'Amérique	0	0	0	0	0
- Soutiens exceptionnels et d'urgence	0	11 426	11 426	0	0
- Appel à projets Recherche Opérationnelle	0	0	0	0	0
TOTAL FINANCEMENTS ASSOCIATIFS FRANCE	0	2 285 758	2 273 582	7 776	4 400
- Appel à Projets Prise en Charge Globale	0	1 649 921	1 649 921	0	0
- Bailleurs externes	197 500	173 500	160 500	0	210 500
- Soutiens exceptionnels et d'urgence	0	29 609	29 609	0	0
- Appel à projets Recherche Opérationnelle	84 142	0	28 046	0	56 096
TOTAL FINANCEMENTS INTERNATIONAUX	281 642	1 853 030	1 868 076	0	266 596
- Appel à projets Jeunes Chercheurs	1 484 189	1 073 080	1 022 154	0	1 535 115
- Appel à projets Aides aux Equipes de Recherche	1 878 983	1 362 314	1 184 785	0	2 056 512
- Appel à projets Recherche Opérationnelle	158 056	0	96 276	0	61 781
TOTAL FINANCEMENTS SCIENTIFIQUES ET MEDICAUX	3 521 228	2 435 394	2 303 214	0	3 653 408
TOTAL FINANCEMENTS 2023	3 802 870	6 574 182	6 444 871	7 776	3 924 404

Engagements sur 2024	2 679 727
Engagements sur 2025	1 160 473
Engagements sur 2026	84 205

Notes sur l'Etat séparé des Avantages et des Ressources en provenance de l'étranger
--

L'Etat séparé des Avantages et des Ressources en provenance de l'étranger (EAR) est un état financier qui doit être tenu par les organismes qui reçoivent des avantages et ressources provenant, directement ou indirectement, de l'étranger.

Celui-ci se matérialise par un tableau listant l'ensemble des avantages et ressources reçus au cours de l'exercice en provenance d'Etats étrangers, de personnes morales étrangères ou de personnes physiques non-résidentes en France.

Les avantages et ressources sont classés pour chaque Etat par ordre chronologique en fonction de la date d'encaissement, et pour ceux en nature en fonction de la date de leur acquisition effective ou de la période durant laquelle ils sont accordés. Pour les versements en numéraire, il doit être précisé le mode de paiement et le montant.

Le tableau suivant correspond à une version synthétique de l'EAR en lieu et place de la version détaillée qui est cependant mise à la disposition du public pour consultation au siège de Sidaction ou sur son site internet.

République tchèque	144
Roumanie	50
Royaume-Uni	7 794
Saint Pierre et Miquelon	45
Sénégal	34
Singapour	120
Suède	60
Suisse	6 648
Surinam	80
Thaïlande	20 260
Togo	150
Tunisie	75
TOTAL	119 088

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Afrique du Sud	80
Allemagne	7 949
Autriche	165
Belgique	14 878
Bulgarie	6
Burundi	40
Canada	282
Congo	3
Côte d'Ivoire	25
Danemark	140
Emirats Arabes unis	100
Espagne	2 077
Estonie	45
Etats-Unis	1 725
Finlande	20
Gabon	105
Gambie	100
Géorgie	20
Grande-Bretagne	232
Hong Kong	279
Hongrie	10
Indonésie	96
Irlande	20 065
Israël	480
Italie	25 009
Japon	120
Liban	30
Luxembourg	3 096
Malaisie	30
Maroc	295
Mexique	150
Monaco	3 720
Non identifié	72
Norvège	30
Pays-Bas	1 394
Pérou	5
Polynésie	120
Portugal	635
République Démocratique du Congo	0